

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-20

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mars 2026 par monsieur Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

**Représentée :** Caroline Sauer par Cloé Dimier.

**Secrétaire :** Frédéric Froment

**2026-20 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Equipements Touristiques**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MARTIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de la commune de Gresse-en-Vercors du budget annexe équipements touristiques, dressé par Rémi GOUBE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe équipements touristiques,

Lui donne acte de la présentation faite du CFU :

| CFU 2025                            |              |
|-------------------------------------|--------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025     | 240 693,50 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025     | 440 521,41 € |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2025     | 199 827,91 € |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025      | 74 795,45 €  |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025      | 3 974,3 €    |
| DÉFICIT D'INVESTISSEMENT 2025       | 70 821,15 €  |
| RÉSULTAT 2025                       | 129 006,76 € |
| DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT ANTÉRIEUR | 84 104,88 €  |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2025     | 199 827,91 € |
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE   | 115 723,03 € |
| EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT ANTÉRIEUR | 136 646,39 € |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025       | 70 821,15 €  |
| EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE    | 65 825,24 €  |
| RÉSULTAT DE CLÔTURE                 | 181 548,27 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur Rémi GOUBE, Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du CFU 2025 pour le budget annexe équipements touristiques.

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 31/03/2026

et affichée et publiée le 31/03/2026